

COMMUNE DE GIVONNE

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
Délibération : 11

Date de convocation : 21/05/2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Madame MAHUT Raymonde, Maire,

Présents : Mme Mahut — Mr Lambert - Mme Demissy – Mr Spazzi – Mrs Bertrand — Jean - Berthier - Pelamatti — Mmes Martinelli – Beaumetil – Mr Richert

Absents excusés : Mme Perrotin Martins – Mme Posta - Mme Bosserelle – Mme Hons

Monsieur Bertrand Simon a été élu secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 Mars 2019

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- Désignation d'un coordonnateur pour l'organisation du recensement de la population
- Demande de subvention exceptionnelle

Demande acceptée par le conseil municipal

16/2019 : Décision modificative

Le Conseil

Vote la décision modificative suivante :

Compte 21

Article 2188 : - 35 000 €

Compte 23

Article 2315 + 35 000 €

Charge le Maire de faire appliquer cette délibération.

Pour : 11

17/2019 : Personnel Communal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil,

Vu la demande de prolongation de disponibilité pour convenance personnelle de Mr LENNE Jérôme à compter du 1^{er} Septembre 2019 pour une durée de 1 an

Vu les besoins du service technique

Décide de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité de recruter Mr Bréhaux Julien du 01 Août 2019 au 31 Août 2020 pour une durée hebdomadaire de 35 h, des heures complémentaires pourront être versées en cas de besoin du service.

Charge Madame le Maire d'établir le contrat correspondant

Pour : 11

18/2019 : Renouvellement de contrat

Le Conseil,

Décide de renouveler le contrat unique d'insertion de Mr NAISSE Francis pour une durée de 1 an du 01 Juillet 2019 au 30 Juin 2020 pour une durée hebdomadaire de 20 heures, et de lui verser des heures complémentaires en cas de besoin du service

Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant

Pour : 11

19/2019 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Loi n°84-53 modifiée – art. 3 1°)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu le budget communal

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'informatisation de la bibliothèque en liaison avec la bibliothèque départementale

Après en avoir délibéré le Conseil,

- Décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade de adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01 Juillet 2019 au 29 Février 2020 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

Cet agent assurera des fonctions de mise en place de l'informatisation de la bibliothèque, accueil du public à temps non complet à hauteur de 20 h mensuelles.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 351 indice majoré 328

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise la collectivité à verser des heures complémentaires en cas de besoin du service
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Pour : 11

20/2019 : Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences

Madame le Maire,

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} Juin 2019

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 09 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil,

- **Décide** de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 1^{er} Juin 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 09 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **Autorise** Mme le Maire à payer des heures complémentaires en cas de besoin du service
- **Autorise** Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Pour : 11

21/2019 : Emploi non permanent

Le Maire rappelle :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la période estivale, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial Indice brut 354 indice majoré 330

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 Août 2019 pour une durée de 1 mois soit jusqu'au 31 Août 2019

Pour : 11

Point sur les travaux

- L'enfouissement des réseaux électricité et téléphone rue de la vieille ville seront concomitants aux travaux de remplacement de la conduite d'eau potable principale (de la rue de l'Épinette à la rue du Stade) .
- Le dossier d'accessibilité du bâtiment de la mairie a reçu un avis favorable de la part de la DDT. Cependant la largeur du ventail d'ouverture de la porte du bâtiment de la mairie n'étant pas aux normes PMR, la porte sera soit équipée d'un système automatique d'ouverture soit remplacée.
Au regard du prix de l'équipement de la porte actuelle et du prix d'une porte neuve,
Le conseil
Décide de remplacer la porte actuelle par une porte en PVC.

- Extension du columbarium :

Le conseil décide d'équiper le cimetière d'un columbarium 6 cases en complément de l'actuel dont une seule case reste disponible pour un montant HT de 3910€

- Aménagement de voirie :

Travaux urgents et imprévus Rue de la Côte

Le conseil décide

- de réaliser les travaux de mise en sécurité des accotements dégradés pour un montant HT de 2.958€
- de réaménager la rue du cimetière

- Cimetière

Une partie du mur extérieur situé à l'extrémité du cimetière présente des désordres importants d'écroulement.

Le conseil décide la mise en sécurité du dit mur .Des devis seront en ce sens demandés

Pour : 11

23/2019 : Subvention Association Foncière :

- Vu le transfert d'Ardenne Métropole à la commune de Givonne des bassins de rétention, de l'entretien des bandes enherbées et des haies
- Vu le montant des attributions de compensation dans le cadre de la CLECT
- Le Conseil décide
- D'attribuer une subvention de 833 € à l'Association Foncière de Givonne, Balan, Sedan pour l'année 2019
- De régulariser le versement de 833 € pour l'année 2018
- Charge Mme le Maire d'effectuer ces virements

Pour : 11

24/2019 : Recensement de la population en 2020

Désignation d'un coordonnateur communal

Madame le Maire informe le Conseil que le recensement de la population aura lieu du 16 Janvier au 15 Février 2020 et que pour le bon déroulement de ces opérations, il convient de désigner un coordonnateur communal chargé d'effectuer les travaux de préparation de la collecte, du suivi des opérations de recensement et de rendre compte de ces opérations à l'INSEE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil

- Nomme Mme DE BONI Marie-Agnès coordonnateur communal pour le recensement de la population 2020
- Charge le Maire d'établir l'arrêté de nomination correspondant

Pour : 11

25/2019 : Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe le Conseil de la demande de subvention pour la participation de la commune aux championnats de France à La Motte Beuvron des cavaliers de l'association l'Etrier Ardennais

Après en avoir délibéré

Le Conseil

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 290 € correspondants aux engagements des cavaliers de l'Etrier Ardennais aux Championnats de France

Charge le maire de verser cette subvention

Pour : 7

Abstentions : 4

26/2019 : Participation de la commune à l'ALSH d'été

Le Conseil

- Vu la mise en place d'un ALSH d'été allant du 08 au 26 Juillet 2019
- Décide d'attribuer une participation à hauteur de 2 € par jour et par enfant dont les parents sont domiciliés à Givonne
- Charge le Maire de faire appliquer cette délibération

Pour : 11

Informations du maire :

- Sortie forêt le 15 Juin 2019 organisée par le Syndicat de la Bonne Fontaine
- Acquisition de 3 tableaux interactifs dans le cadre de la convention de partenariat avec le ministère de l'Education Nationale pris en charge à 50 %
- Nouvelle direction à l'école à la prochaine rentrée scolaire
- Mme le Maire propose au Conseil de rendre hommage à Mr Oudart Alain ancien conseiller municipal en baptisant le parc à son nom. L'autorisation de la famille sera demandée.
- 09 Juin à: 10 h 30 : hommage aux aviateurs anglais sur la place

Questions diverses :

Mme Demissy informe le conseil qu'une soirée théâtre est prévue le 14 Décembre 2019

Mr Bertrand souhaite des informations quant à l'avancement de l'installation de la fibre : Mme le Maire informe que les travaux sont en cours mais qu'aucune date ne peut être avancée.